

**Arrêté n° 2024-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 140 du 26 mars 2024  
instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS)  
sur la commune de VIGNEUX-SUR-SEINE**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-48,

**VU** le code de l'urbanisme, notamment les articles R. 151-53 et R. 153-18,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**VU** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne,

**VU** le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

**VU** le courrier du 23 avril 2019 transmettant au maire de VIGNEUX-SUR-SEINE pour avis, le projet de création de SIS,

**VU** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols effectuée par courrier du 16 novembre 2020,

**VU** la consultation du public entre le 16 novembre 2020 et le 15 janvier 2021,

**VU** le rapport de l'inspection des installations classées du 12 janvier 2024 proposant la création de SIS sur la commune de VIGNEUX-SUR-SEINE,

**VU** l'avis favorable du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de l'Essonne émis lors de sa séance du 25 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** que les activités exercées par diverses sociétés sur le territoire de la commune sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 – CRÉATION

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivant sont créés sur la commune de VIGNEUX-SUR-SEINE :

- SIS n°91SIS07947 relatif au site CDI RECYCLAGE
- SIS n°91SIS07941 relatif au site LINCK et Fils

Les fiches descriptives et les cartes graphiques sur les sols sont annexées au présent arrêté.

### ARTICLE 2 – INFORMATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme de la commune de VIGNEUX-SUR-SEINE.

### ARTICLE 3 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de VIGNEUX-SUR-SEINE et transmis pour information au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.  
Il sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

### ARTICLE 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le Tribunal administratif de Versailles, par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr>), dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

### ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, le Maire de VIGNEUX-SUR-SEINE, la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île de France et la Directrice Départementale des Territoires de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Olivier DELCAYROU

## Site

---

Nom usuel : CDI Recyclage (Groupe PAPREC)

Adresse : 14 - RUE PIERRE MARIN

Commune principale : VIGNEUX SUR SEINE (91657)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

## Classification SIS

---

Code métier : SSP00053930101

Description : La société CDI Recyclage a implantée sur ce site depuis 1989 et a exercée des activités de récupération de papiers et de cartons. Dans le cadre de la cessation d'activité en décembre 2010, un diagnostic a été réalisé en mai 2011 et celui-ci a mis en évidence la présence des spots de pollution en HCT (hydrocarbures totaux), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et métaux lourds (notamment en cuivre, plomb et zinc) dans les sols. Un plan de gestion a été réalisé afin de permettre une remise du site dans un état compatible avec l'usage prévu, de type habitations collectives. Toutefois, les travaux de dépollution n'ont pas été réalisés et le site est actuellement inoccupé.

Observations: Mémoire sur la remise en état du site, 21 février 2011;  
Diagnostic du sous-sol, INV11026IB-VF, 05 mai 2011;  
Plan de gestion, 4 mai 2012.

## Documents Classification SIS

---



 InfoSols

Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

## Instruction (Actions de l'administration)

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description : La société CDI Recyclage a implantée sur ce site depuis 1989 et a exercée des activités de récupération de papiers et de cartons. Dans le cadre de la cessation d'activité en décembre 2010, un diagnostic a été réalisé en mai 2011 et celui-ci a mis en évidence la présence des spots de pollution en HCT (hydrocarbures totaux), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et métaux lourds (notamment en cuivre, plomb et zinc) dans les sols. Un plan de gestion a été réalisé afin de permettre une remise du site dans un état compatible avec l'usage prévu, de type habitations collectives. Toutefois, les travaux de dépollution n'ont pas été réalisés et le site est actuellement inoccupé.

Observations: Mémoire sur la remise en état du site, 21 février 2011;  
Diagnostic du sous-sol, INV11026IB-VF, 05 mai 2011;  
Plan de gestion, 4 mai 2012.

## Plan cartographique

Numéro des parcelles : 816

Coordonnées du centroïde : Long. :2.412, Lat. :48.704



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

## Site

---

Nom usuel : LINCK et FILS  
Adresse : - AU BORDURE DE LA GARE SNCF  
Commune principale : VIGNEUX SUR SEINE (91657)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

## Classification SIS

---

Code métier : SSP00053870101

Description : Ce site a accueilli la société LINCK et FILS, spécialisée dans l'exploitation, la récupération et la commercialisation au détail de ferrailles, de 1975 à 2009. Le diagnostic daté de 2000 a mis en évidence une pollution des sols en HCT (hydrocarbures totaux), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), PCB (polychlorobiphényles), hydrocarbures volatils chlorés (trichloroéthylène, tétrachloroéthylène) et métaux lourds (notamment du cuivre, zinc, plomb). L'évaluation simplifiée des risques a référencé le site en classe 3 (site banalisable), à part la zone de fonte en classe 2 (site à surveiller) en raison du risque de contact avec les sols contenant du plomb. En 2007, le site a fait partie de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare. Dans le cadre de la construction d'un parking sur cette ZAC, le diagnostic daté de 2009 a confirmé la pollution des sols. Le site est actuellement aménagé en espace vert et un parking a été construit sur la parcelle au nord du site.

Observations: Diagnostic initial du sous-sol, 45837-001-412, 17 août 2000;

Évaluation simplifiée des risques, 45837-001-412, 17 août 2000;

Projet d'aménagement de la ZAC de la gare, diagnostic de la qualité des sols, R/6040086-V01, 14 août 2009;

EQRS et Plan de gestion, R/6040086, 17 août 2009.

## Documents Classification SIS

---



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

## Instruction (Actions de l'administration)

---

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description : Ce site a accueilli la société LINCK et FILS, spécialisée dans l'exploitation, la récupération et la commercialisation au détail de ferrailles, de 1975 à 2009. Le diagnostic daté de 2000 a mis en évidence une pollution des sols en HCT (hydrocarbures totaux), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), PCB (polychlorobiphényles), hydrocarbures volatils chlorés (trichloroéthylène, tétrachloroéthylène) et métaux lourds (notamment du cuivre, zinc, plomb). L'évaluation simplifiée des risques a référencé le site en classe 3 (site banalisable), à part la zone de fonte en classe 2 (site à surveiller) en raison du risque de contact avec les sols contenant du plomb. En 2007, le site a fait partie de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare. Dans le cadre de la construction d'un parking sur cette ZAC, le diagnostic daté de 2009 a confirmé la pollution des sols. Le site est actuellement aménagé en espace vert et un parking a été construit sur la parcelle au nord du site.

Observations: Diagnostic initial du sous-sol, 45837-001-412, 17 août 2000;

Évaluation simplifiée des risques, 45837-001-412, 17 août 2000;

Projet d'aménagement de la ZAC de la gare, diagnostic de la qualité des sols, R/6040086-V01, 14 août 2009;

EQRS et Plan de gestion, R/6040086, 17 août 2009.



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

## Plan cartographique

Numéro des parcelles : 272

Coordonnées du centroïde : Long. :2.412, Lat. :48.707



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

